

TROISIÈMES RENCONTRES JUSTICE ET JEUNESSE

13 et 14 octobre 2023

Des idéaux éducatifs à la réalité



LA
COLOMIE

PROGRAMME

VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

- **9h30** – Accueil Salle Arletty
- **9h45** – Accueil des participants par Tibault GROLLEMUND, maire de Le Palais.
- **10h00** – Intervention de Caroline NISAND, directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (Ministère de la Justice).

- **10h30**

Du discours à la pratique. Réalités du quotidien de la maison de correction de Belle-Île-en-Mer, par Julien HILLION, docteur en histoire contemporaine, membre associé de l'UMR TEMOS-CNRS

Au carrefour des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, de nombreux discours entourant la colonie pénitentiaire de Belle-Île-en-Mer se heurtent à la réalité de son quotidien. Qu'ils émanent du pouvoir central, de la presse départementale ou de la direction locale, ces discours sont en décalage avec l'expérience carcérale vécue par les pupilles. Derrière les illusions d'entretien ces sources, de multiples violences physiques et psychologiques se révèlent. Elles éloignent l'établissement de la prison idéale rêvée par l'administration pénitentiaire et l'opinion publique.

Conférence suivie d'un échange avec le public.

- **11h30**

L'éphémère colonie pénitentiaire de l'île de la Réunion (1864–1880)

par Véronique BLANCHARD, docteure en histoire, responsable du Centre d'exposition « Enfants en justice » à Savigny-sur-Orge (Ecole nationale de la protection judiciaire de la jeunesse)

Le 5 août 1850, la II^e République promulgue la loi sur « l'éducation et le patronage des jeunes détenus » qui va instaurer les colonies pénitentiaires agricoles. L'une des premières est établie sur l'île de la Réunion. Elle fait aujourd'hui l'objet d'un travail historique et de fouilles archéologiques, l'objectif étant d'y fonder un lieu qui transmette la mémoire des jeunes colons aux nouvelles générations. Quelles similitudes avec Belle-Ile ? Quelles différences ?

Conférence suivie d'un échange avec le public.

- **12h30** – Déjeuner au Réduit B

○ **14h00**

Signature de la nouvelle convention pluri-annuelle entre le Ministère de la Justice et l'association *La Colonie*, par Caroline NISAND, directrice de la PJJ, et Francis VILLADIER, président de l'association.

○ **15h00**

De la fin des IPES en général et de Belle-Île en particulier

par Jean-Jacques YVOREL, chercheur associé au CESDIP et au CRHXIX, président de l'AHPJM (Association historique de la protection judiciaire des mineurs), co-rédacteur de la Revue d'Histoire de l'enfance « Irrégulière »

L'Éducation surveillée, la nouvelle direction du Ministère de la justice créée le 1^{er} septembre 1945 pour mettre en œuvre la réforme voulue par l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, avait pour mission de transformer les anciens « bagnes d'enfants » en véritables « écoles professionnelles ». Les IPES ou *Institutions Publiques d'Éducation Surveillée*, rebaptisées parfois *Institutions (ou Internats) Professionnelles d'Éducation Surveillée*, sont donc au cœur du projet de réforme du traitement des mineurs de justice. Pourtant, dès 1960, de l'intérieur même de l'institution, on commence à s'interroger sur la pertinence du modèle de l'internat de rééducation. Malgré tout, l'Éducation surveillée multiplie ce genre d'établissement alors que les effectifs de jeunes ne cessent de diminuer. Finalement en 1974, l'administration ferme un premier IPES, celui de Saint-Hilaire. L'institution belliloise connaît le même sort en 1977. C'est l'histoire de cette longue agonie que nous analyserons dans cette communication.

Conférence suivie d'un échange avec le public.

○ **16h00**

Table ronde *Les anciens de l'IPES*

Animée par Gisèle FICHE, de l'AHPJM, la table ronde rassemblera d'anciens éducateurs de l'Éducation surveillée ayant travaillé à l'IPES de Belle-Ile en mer : Yvon BAZIN, Jacques CHAULIEU, Paul CLEMENT, Joseph GALLEN et Yann LE PENNEC, ainsi que Michel TEXIER, adolescent nantais qui fut envoyé à Belle-Ile en 1965.

○ **17h30**

Fin de la première journée.

NOS PARTENAIRES



SAMEDI 14 OCTOBRE 2023

- **10h00**
Théret n°487, film de Julien HILLION, LFB Productions, 52 min., 2023
Discussion avec le réalisateur.
- **11h30**
L'île du film perdu, film de Raymond GOUPIL, 2022
Discussion avec le réalisateur.
- **12h30**
Conclusion des troisièmes Rencontres *Justice et Jeunesse*, par Francis VILLADIER, président de l'association *La Colonie*.
- **13h00** – Déjeuner libre
- **14h00**
Visite des sites de l'IPES, à Haute Boulogne et Bruté.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour venir à Belle-Ile :

Bateaux de la Compagnie Océane. Horaires disponibles sur le site de la Compagnie :

www.compagnie-oceane.fr

Horaires du 12 octobre 2023 : 9h30, 11h15, 14h15, 17h15, 19h00, 20h00.

Il est vivement conseillé d'arriver la veille !

Pour vous loger :

Hôtel Vauban : 02 97 31 45 42

Hôtel Atlantique : 02 97 31 80 11

Hôtel Le Bretagne : 02 97 31 80 14

Auberge de jeunesse : 02 97 31 81 33

Pour tout renseignement complémentaire :

N'hésitez pas à nous contacter via l'adresse mail de l'association La Colonie :

contact@lacolonie.org

sylvaine.villeneuve@gmail.com

ou par téléphone : 06 63 66 11 24